

Mon associee a vendu ses parts a son pere sans m'en avertir

Par CENTRE DE BRONZAGE, le 20/06/2009 à 20:55

Bonjour,

Mon associée avec qui je suis en conflit, a vendu des parts a son pere cette semaine sans me le notifier.

Nous sommes co gerantes a 50/50% des parts.

A t elle le droit?

Puis je demander l'annulation de la vente pour non respect de la procedure? Que dois je faire?

Merci pour votre aide